

Compte-rendu du BUREAU

11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	17
Pouvoirs :	01
Votants :	18

Date de convocation : 05 mai 2021

Pierre Robert, Président

Mme Guionie, MM. Basset, Billoux, Bluteau, Lesseigne, Nouvel, Reix, Sahraoui, Vacher, Vice-Présidents,

PRESENTS : Mmes Conord, Desrozier, Guyot, Pillon,
MM. Fritsch, Teyssandier, Ulmann

EXCUSES : Mmes Badet, Feydel, Lachaize, Vérité (pouvoir donné à Mme Pillon) MM. Baeza, Dufour, Festal, Fréchou, Pailhet, Roubineau

Secrétaire de Séance : M. Billoux

Objet : Choix du titulaire du marché relatif à la pose et à la fourniture de bâtiments modulaires pour l'extension du Pôle des Services Techniques et Environnement (B-21-06) :

Monsieur le Président indique que le Pôle des Services Techniques et Environnement situé sur la zone de l'Arbalestrier à Pineuilh va faire l'objet d'une extension. Afin d'assurer une cohérence architecturale et technique, l'extension sera réalisée en reprenant le mode constructif du bâtiment existant, à savoir des bâtiments modulaires.

Monsieur le Président rappelle que le Bureau est compétent en matière de marchés publics de fournitures d'un montant compris entre 50 000 euros HT et 221 000 euros HT. Le montant prévisionnel du marché cité en objet étant compris dans cette fourchette, la décision quant au choix du titulaire est donc de la compétence du Bureau.

Monsieur le Président précise que la mise en concurrence relative au présent marché s'est déroulée du 24 mars au 21 avril 2021 selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Monsieur le Président précise que les critères de jugement des offres étaient les suivants avec leur pondération :

- prix des prestations : 50 %
- valeur technique : 50 %
 - ↳ sous-critère n°1 : méthodologie d'intervention (site occupé, proximité ligne à haute tension, délai de livraison à respecter...) – 30%
 - ↳ sous-critère n°2 : caractéristiques techniques des matériaux, procédés constructifs et produits utilisés – 10 %
 - ↳ sous-critère n°3 : moyens humains et matériels affectés à l'opération – 10%

Monsieur le Président indique qu'une seule offre a été reçue dans les délais impartis.

L'offre a été analysée par les services internes de la Collectivité.

Après lecture de l'analyse réalisée, il apparaît que l'offre remise par l'entreprise ATEMCO constitue une offre cohérente et de qualité.

Monsieur le Président sollicite l'accord du Bureau pour attribuer le marché à l'entreprise précitée et retenir les deux prestations supplémentaires ; à savoir le remplacement des sols PVC dans le hall, l'espace reprographie le dégagement et la salle de restauration pour un montant de 6 240 euros HT et le remplacement des faux-plafonds dans la salle de restauration existante pour un montant de 2 691 euros HT.

Il précise que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'analyse des services internes de la Collectivité
- ✓ Décide d'attribuer le marché à l'entreprise ATEMCO pour un montant de 188 500 euros hors taxe ;
- ✓ Décide de retenir la prestation supplémentaire n°1 pour un montant de 6 240 euros hors taxe ;
- ✓ Décide de retenir la prestation supplémentaire n°2 pour un montant de 2 691 euros hors taxe ;
- ✓ Habilite Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché, ainsi que tous les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier (avenants, déclaration de sous-traitance...).

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 12 mai 2021

Pierre ROBERT
Président

